

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2023-2027

BILAN 2025-2026

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

Ce contenu satisfait aux exigences du Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 3.0). Il est compatible avec les lecteurs d'écran. Si vous éprouvez des difficultés techniques, faites appel à la Direction des communications en écrivant à l'adresse renseignements.generaux@mamh.gouv.qc.ca.

ISBN 978-2-555-04987-1 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2026

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Principales réalisations de 2025-2026.....	1
MESURES STRATÉGIQUES	3
Objectif 1 : Moderniser le cadre en aménagement du territoire	3
ACTIONS SPÉCIFIQUES	6
AXE – Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population.....	6
AXE – Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole.....	8
AXE – Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec	9
AXE – Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.....	10
ANNEXE – SYNTHÈSE COMPLÈTE DU SUIVI DES 30 MESURES ET ACTIONS AU 31 MARS 2026	15
Mesures stratégiques	15
Actions spécifiques.....	18

INTRODUCTION

Le 26 juin 2023, le gouvernement du Québec dévoilait le plan de mise en œuvre (PMO) 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (Politique). Le PMO contient 30 mesures et actions permettant de concrétiser la vision stratégique de la Politique et d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois tout en renforçant la collaboration avec les partenaires sur le terrain. Les investissements prévus étaient de 439,5 millions de dollars.

Au cours de l'année 2025-2026, les 23 ministères et organismes gouvernementaux impliqués ont poursuivi les efforts visant le déploiement des mesures et des actions du PMO.

Ce troisième bilan présente la progression des travaux d'avril 2025 à mars 2026 et le suivi des indicateurs au 31 mars 2026. Le bilan présente les mesures dont l'état d'avancement est significatif. Ainsi, certaines mesures ne sont pas mentionnées. Toutefois, le tableau en annexe du bilan présente l'avancement de l'ensemble des mesures et des actions.

Principales réalisations de 2025-2026

Au cours de l'année 2025-2026, une nouvelle action a été réalisée et quatre cibles ont été atteintes. Cela porte à 10 le nombre de mesures et d'actions du PMO complétées, et à 15 le nombre de cibles atteintes depuis l'entrée en vigueur du PMO.

Une somme totale de 214 millions de dollars, soit 49 % de l'enveloppe budgétaire totale, a été investie. Plusieurs réalisations contribuent de façon notable à la concrétisation de la vision stratégique véhiculée par la Politique.

Un soutien accru

Afin de donner suite aux réalisations des deux dernières années renouvelant les cadres en aménagement du territoire et en architecture, de nombreuses réalisations menées en 2025-2026 visaient à soutenir les instances municipales dans l'évolution de leurs pratiques dans ces domaines.

Plusieurs outils et documents ont été rendus publics :

- De nombreux documents d'accompagnement et des guides techniques pour accompagner les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);
- Un guide explicatif sur la révision des schémas d'aménagement et de développement (SAD) et des capsules vidéo ont été rendus publics;
- Des fiches méthodologiques portant sur les indicateurs stratégiques du système de monitoring régional et métropolitain, ainsi qu'un document d'accompagnement guidant les MRC dans la détermination des indicateurs régionaux et facultatifs;
- Des outils d'accompagnement visant à soutenir les municipalités dans la mise en œuvre des différents pouvoirs fiscaux dont elles disposent.

Le soutien a également été déployé par le biais d'investissements et d'aides financières :

- Un soutien financier de 23,7 millions de dollars visant à appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climat élaborés dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale;
- Des investissements de 1,9 million de dollars afin de soutenir le déploiement de 10 ententes sectorielles visant la réalisation d'initiatives ou de projets liés au développement économique;
- La conclusion d'une entente et la poursuite de cinq projets visant à accroître les connaissances et l'expertise des intervenants travaillant à la planification et à la mise en œuvre de la planification du territoire.

Des bases solides en matière d'exemplarité et de concertation

Dans une volonté de promouvoir des interventions exemplaires de l'État en matière de qualité architecturale et d'aménagement responsable du territoire réfléchi en concertation avec les partenaires concernés, plusieurs actions ont été entreprises :

- Divers travaux visant à améliorer l'accessibilité des petits bâtiments aux personnes handicapées se sont poursuivis par l'entremise de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et de nombreux partenaires;
- Les démarches sur l'intégration de critères liés à l'aménagement durable et à la qualité architecturale dans les cadres normatifs de programmes d'aide financière ont également été poursuivies par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Le Bureau de la valorisation en architecture a consolidé son rôle d'agent facilitateur en appuyant des initiatives concrètes, notamment des travaux de recherche et des études concernant la pérennisation des infrastructures publiques ainsi que la requalification des bâtiments existants au regard de la mise aux normes;
- Un document explicatif, élaboré par la Société québécoise des infrastructures (SQI) en collaboration avec le MAMH, présentant les critères visant à privilégier le choix de sites cohérents avec la vision stratégique de la Politique lors de la planification des projets d'infrastructures publiques a été publié;
- La Table d'actions concertées en sécurité routière (TACSR) a été mise en place par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin d'assurer le renforcement et la continuité des actions en sécurité routière;
- Une première rencontre d'échanges a été tenue dans le cadre de la démarche visant à constituer des groupes d'échanges réunissant le gouvernement, les Premières Nations et les Inuit afin d'améliorer la prise en compte des réalités des nations autochtones en aménagement du territoire.

MESURES STRATÉGIQUES

Objectif 1 : Moderniser le cadre en aménagement du territoire

Mesure stratégique 1.2 : Publier de nouvelles OGAT

Porteur : MAMH

Afin de soutenir les MRC dans l'intégration des nouvelles [OGAT](#) entrées en vigueur en décembre 2024, le MAMH a poursuivi le déploiement de différentes actions au cours de l'année 2025-2026 :

- Un [guide explicatif sur la révision des SAD](#) a été publié à l'automne 2025. Ce guide, destiné aux aménagistes des MRC, propose une boîte à outils pour la révision des SAD.
- En tout, 23 documents d'accompagnement portant sur les OGAT et 17 guides techniques offrant des informations complémentaires ont été publiés. Ces documents peuvent être consultés sur [Québec.ca](#).
- Près de 40 rencontres ont été tenues avec les conseils de MRC afin d'échanger sur les processus de révision des SAD et de favoriser le dialogue.
- Neuf [capsules vidéo](#) expliquant les OGAT ont été rendues publiques au cours de l'année.
- De plus, la diffusion de l'infolettre visant à informer les principaux partenaires sur la mise en œuvre des nouvelles OGAT s'est poursuivie.

En outre, le [cadre normatif relatif au transport routier, ferroviaire et aérien ainsi qu'aux sources fixes de bruit](#) a été ajusté pour répondre aux préoccupations du milieu municipal en matière de transport ferroviaire tout en assurant la sécurité, la santé et le bien-être publics. Ces modifications ont été réalisées avec la collaboration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Le cadre mis à jour a été publié en août 2025.

La Table des répondants des ministères et organismes en aménagement du territoire a poursuivi ses activités en offrant des formations et des lieux de discussion, assurant ainsi le maintien de l'expertise gouvernementale et la cohésion des positions ministérielles en aménagement du territoire.



40
DOCUMENTS
D'ACCOMPAGNEMENT
ET GUIDES
TECHNIQUES PUBLIÉS

9
CAPSULES VIDÉO
DIFFUSÉES

Mesure stratégique 1.3 : Mettre en place un système de l'aménagement du territoire québécois sur les plans national, régional et métropolitain

Porteur : MAMH

Les travaux pour déployer le système de monitoring de l'aménagement du territoire aux échelles nationale, régionale et métropolitaine se sont poursuivis au cours de l'année 2025-2026.

Volet national

Afin de rendre public le suivi des indicateurs et des cibles du volet national du système de monitoring, un [tableau de bord](#) a été diffusé sur Québec.ca en février 2026 et sera mis à jour annuellement. Celui-ci présente des données concernant le suivi et l'atteinte des cibles nationales ainsi que des informations pour chacun des neuf indicateurs, à l'aide de graphiques et de tableaux.

Volet régional et métropolitain

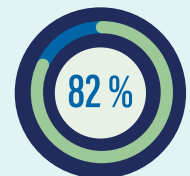
Dans la dernière année, 15 des 23 MRC et villes exerçant certaines compétences de MRC visées par l'OGAT en matière d'habitation ont intégré dans leur SAD l'indicateur stratégique portant sur l'évolution du nombre de logements et des cibles en matière d'habitation, à la suite d'un règlement jugé conforme aux OGAT. Les deux communautés métropolitaines (CM) ont également intégré des indicateurs et des cibles dans leur plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) révisé afin d'assurer le suivi de divers enjeux tels que la gestion de l'urbanisation et la conservation des milieux naturels.

Afin de soutenir les MRC et les CM dans le monitoring régional et métropolitain, les outils suivants ont été publiés :

- Six fiches méthodologiques présentant les données requises, les méthodologies à utiliser pour suivre les indicateurs stratégiques ainsi que des précisions sur la définition des cibles.
- Un [document d'accompagnement](#) guidant les MRC dans la détermination des indicateurs régionaux et facultatifs ainsi que la définition des cibles en aménagement du territoire. Il contient également des exemples d'indicateurs pouvant être intégrés dans les SAD.

Le règlement ministériel sur le contenu additionnel et la forme des bilans régionaux et métropolitains a été républié à la *Gazette officielle du Québec* en juin 2025.

AVANCEMENT DE LA MESURE



DIFFUSION DU TABLEAU DE BORD

6 FICHES MÉTHODOLOGIQUES PUBLIÉES

Réseau national d'observatoires

Les cinq observatoires régionaux du Réseau national d'observatoires de l'aménagement et du développement durables des territoires (Réseau) ont poursuivi leurs activités de soutien auprès des 87 MRC visées par leur offre de services. Afin d'évaluer le niveau de satisfaction à l'égard de cet accompagnement, un sondage auprès des MRC desservies a été mené par le MAMH en février 2026. Les résultats de ce sondage indiquent une appréciation positive du soutien fourni par les observatoires régionaux.

Pour appuyer les MRC dans l'intégration du monitoring au sein de leur SAD, les observatoires du [Réseau](#) ont développé de nombreux outils au cours de la dernière année, notamment :

- une [banque interactive d'indicateurs](#);
- un [document](#) sur la réalisation d'un diagnostic territorial;
- un [glossaire illustré](#) concernant le monitoring dans la planification territoriale;
- un [document](#) sur les pièges à éviter lors de la mise en place du monitoring et des pistes pour les déjouer.

Plusieurs activités ont également été offertes aux MRC et aux ministères et organismes concernés par le monitoring régional, notamment des ateliers participatifs et des webinaires concernant les bases du monitoring en aménagement du territoire ainsi que des ateliers techniques portant sur l'organisation spatiale des pôles et l'analyse des données. Ces activités ont permis de renforcer les capacités des acteurs territoriaux en matière de monitoring.

Mesure stratégique 1.5 : Accroître la prise en compte de l'aménagement du territoire dans les projets gouvernementaux structurants

Porteurs : SQI et MAMH

Le MAMH et la SQI ont poursuivi les démarches visant à accroître la prise en compte des effets des projets gouvernementaux structurants sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

La SQI a publié un document explicatif en août 2025, élaboré de concert avec le MAMH. Ce document présente les critères visant à privilégier le choix de sites cohérents avec la vision stratégique de la Politique lors de la planification des projets d'infrastructures publiques. Ces critères sont désormais intégrés aux outils et aux processus utilisés par les équipes impliquées dans les recherches de sites.

Le MAMH a également collaboré avec des ministères, des organismes et des mandataires de l'État dont le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le MTMD, le ministère de l'Éducation (MEQ) ainsi que la Société des alcools du Québec afin de favoriser la prise en compte des effets de certains de leurs projets structurants sur l'aménagement du territoire et la collectivité.

AVANCEMENT
DE LA MESURE



ACTIONS SPÉCIFIQUES

AXE – DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LA POPULATION

Objectif 3 : Aménager des milieux de vie complets favorisant la mobilité durable et la santé de la population

Action spécifique 3.2 : Mettre en place la Table d'actions concertées en sécurité routière

Porteur : MTMD

La [TACSR](#), qui rassemble plus d'une vingtaine d'organisations concernées par la sécurité routière et provenant de différents horizons, a été mise en place à l'automne 2025. La TACSR a pour mission d'assurer le renforcement et la continuité des actions en sécurité routière en cohérence avec le [Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 du gouvernement du Québec](#), tout en menant des réflexions collectives en vue de l'élaboration des prochains plans d'action.

Les deux premières rencontres, tenues en 2025, ont permis d'entamer certaines réflexions et de convenir des premiers mandats à mettre de l'avant au cours de la prochaine année. Un [bilan des travaux](#) menés en 2025 a été rendu public sur Québec.ca.



2

RENCONTRES
DE LA TACSR TENUES

Action spécifique 3.4 : Accroître la flexibilité du régime fiscal municipal afin de favoriser l'aménagement durable du territoire

À la suite de la sanction de la *Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions* en décembre 2023, cette action a été identifiée comme complétée. Toutefois, afin de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre des différents pouvoirs fiscaux dont elles disposent, le MAMH élabore des outils d'accompagnement. Ceux-ci visent l'application de pouvoirs permettant notamment de réduire la consommation de certains produits, d'appuyer l'aménagement durable du territoire ou de financer certains services municipaux.



En 2025-2026, [six outils d'accompagnement](#) ont été mis en ligne. Ils portent sur les sujets suivants :

- La redevance sur les contenants et produits à usage unique;
- La taxe et la redevance sur le coefficient d'occupation du sol;
- La taxe sur les terrains vagues desservis;
- La tarification du stationnement sur rue;
- La tarification de la gestion des fosses septiques;
- La taxe relative à la gestion de la collecte et le transport des matières résiduelles.

Ces outils s'ajoutent aux quatre autres publiés en 2024-2025. Les travaux de rédaction se poursuivront au cours de l'année 2026-2027.

PUBLICATION
DE **6** OUTILS
D'ACCOMPAGNEMENT

AXE – UN AMÉNAGEMENT QUI PRÉSERVE ET MET EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS ET LE TERRITOIRE AGRICOLE

Objectif 4 : Améliorer la capacité d'adaptation des communautés aux conséquences des changements climatiques ainsi que la conservation des milieux naturels et de la biodiversité

Action spécifique 4.2 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat par les organismes municipaux

Porteurs : MELCCFP et MAMH

Afin de soutenir les organismes municipaux en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, la mise en œuvre du programme [Accélérer la transition climatique locale](#) (ATCL) s'est poursuivie.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est responsable du premier volet du programme visant à soutenir l'élaboration de plans climat ainsi que l'accompagnement et le partage d'expertises. Au cours de l'année, il a approuvé 15 plans climat, dont 2 plans climat complets réalisés dans le cadre du volet 1 du programme. Afin d'appuyer les organismes municipaux dans leurs démarches, 18 outils et formations ont été développés par la FQM et l'UMQ. Les outils rendus disponibles incluent un [répertoire de projets de transition climatique locale](#), un [guide d'identification des parties prenantes](#), un [guide de collecte de données](#) pour la réalisation d'un inventaire d'émissions de gaz à effet de serre et un [répertoire de données climatiques](#). Les formations offertes incluent des webinaires sur différentes thématiques, et deux événements nationaux, soit [Synergie Climat](#) (automne 2025) et le [Colloque Ma municipalité verte](#) (printemps 2025).

Dans le cadre du deuxième volet du programme visant à appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus du plan climat, le MAMH a octroyé 23,7 millions de dollars d'aide financière, répartie entre 19 organismes. Il a également procédé à un second appel de programmations en 2025-2026, qui a permis à neuf organismes de recevoir de l'aide financière, dont quatre qui n'en avaient pas reçu dans l'appel précédent. D'autres organismes recevront du financement au cours de la prochaine année pour cet appel de programmations, puisque l'analyse des demandes reçues se poursuit.

AVANCEMENT
DE L'ACTION



15

PLANS CLIMAT
APPROUVÉS

19

ORGANISMES MUNICIPAUX
AYANT REÇU
UN SOUTIEN FINANCIER

INVESTISSEMENTS
RÉALISÉS EN 2025-2026

(23,7 M\$)

AXE – DES COMMUNAUTÉS DYNAMIQUES ET AUTHENTIQUES PARTOUT AU QUÉBEC

Objectif 6 : Soutenir le développement économique et accroître la vitalité et l'attractivité des territoires dans le respect des particularités territoriales

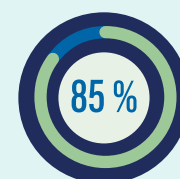
Action spécifique 6.1 : Fournir un accompagnement stratégique aux MRC et soutenir la mise en œuvre de projets structurants en région

Porteur : MEIE

L'offre de services d'accompagnement stratégique auprès des MRC s'est maintenue au cours de la dernière année. À cet effet, plus de 50 rencontres de suivi ont été réalisées par le MEIE. En plus de valoriser les échanges et de renforcer la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes, cette offre d'accompagnement contribue à identifier et à réaliser des projets de développement économique stratégiques pour les MRC. Ces projets ont notamment permis d'élaborer des planifications stratégiques, des études de faisabilité et des plans d'action.

De plus, le MEIE a investi 1,9 million de dollars afin de soutenir le déploiement d'ententes sectorielles de développement. Cet investissement a permis de conclure 10 ententes sectorielles dans 8 régions administratives. Celles-ci visent la réalisation d'initiatives ou de projets liés au développement économique et couvrent plusieurs secteurs stratégiques, comme le bioalimentaire, l'agroalimentaire, l'innovation, l'économie circulaire en construction et l'économie sociale. Appuyées par les MRC et différents partenaires gouvernementaux, ces ententes permettent d'offrir un levier financier pour soutenir des projets ou des initiatives qui répondent aux besoins identifiés par le milieu municipal.

AVANCEMENT DE L'ACTION



SIGNATURE DE **10** ENTENTES SECTORIELLES

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2025-2026

(1,9 M\$)

AXE – UN PLUS GRAND SOUCI DU TERRITOIRE ET DE L'ARCHITECTURE DANS L'ACTION PUBLIQUE

Objectif 7 : Soutenir une prise de décision éclairée assurant une saine gestion de l'architecture et du territoire

Action spécifique 7.1 : Soutenir le développement des connaissances en aménagement du territoire

Porteur : MAMH

Le MAMH soutient financièrement différents projets dans le but d'accroître les connaissances et l'expertise des acteurs du milieu municipal, des instances gouvernementales et des autres parties prenantes qui travaillent à la planification du territoire et à sa mise en œuvre. Au cours de la dernière année, un montant de 215 633 \$ a ainsi été investi dans cette action. En plus de poursuivre le soutien de cinq projets, une nouvelle entente a été conclue afin de créer et de diffuser une méthode d'identification des espaces potentiels de consolidation résidentielle. Le nombre total de projets financés dans le cadre de cette action s'élève désormais à 12, dont 7 sont complétés.

Parmi les projets complétés, certains livrables ont été publiés au cours de la dernière année et soutiennent désormais une prise de décision plus éclairée par les acteurs concernés. C'est le cas, notamment, des neuf capsules vidéo portant sur les nouvelles OGAT et du guide explicatif sur la révision du SAD (mesure stratégique 1.2), ainsi que de 28 fiches de cas inspirants de bonnes pratiques à l'intention du milieu municipal sur la prise en compte des dimensions paysagères en aménagement du territoire.

AVANCEMENT DE L'ACTION



6

PROJETS SOUTENUS

INVESTISSEMENTS CONSENTIS EN 2025-2026

(0,2 M\$)

Action spécifique 7.4 : Améliorer l'accessibilité des petits bâtiments aux personnes handicapées

Porteur : OPHQ

En 2023, l'OPHQ déposait le rapport [Un éclairage inédit sur l'accessibilité des petits bâtiments ouverts au public](#) à la Commission de l'économie et du travail (CET). Afin d'assurer la priorisation et la mise en œuvre des pistes de solution du rapport, une stratégie a été adoptée en octobre 2025 par le comité de suivi formé des ministères et organismes concernés.

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) poursuit l'élaboration de la réglementation afin d'appliquer à tous les bâtiments du Québec un code unique de construction incluant les exigences en matière d'accessibilité en vue d'une entrée en vigueur en 2027.

L'OPHQ coordonne un groupe de travail pour améliorer l'accessibilité des petits bâtiments aux personnes handicapées. Celui-ci est formé depuis septembre 2024 et se rencontre de façon régulière pour élaborer le contenu d'outils visant à informer, assister et accompagner les propriétaires d'établissements et les municipalités souhaitant améliorer l'accessibilité. Une campagne d'information et de sensibilisation est d'ailleurs prévue en 2026.

En 2025, Revenu Québec a déployé son plan de communication ayant pour objectif la promotion de la déduction pour rénovations ou transformations favorisant l'accessibilité d'un édifice.

L'OPHQ continue d'interpeller les municipalités de diverses façons afin de les inciter à prévoir des mesures visant à rendre accessibles les petits bâtiments sur leur territoire.

AVANCEMENT DE L'ACTION



Objectif 8 : Favoriser des interventions exemplaires de l'État en matière de qualité architecturale et d'aménagement responsable du territoire

Action spécifique 8.1 : Améliorer la cohérence des programmes d'aide financière avec les enjeux d'architecture et d'aménagement du territoire durables

Porteurs : MCC et MAMH

Afin que les programmes d'aide financière gouvernementaux aient davantage de retombées positives en matière d'aménagement du territoire et d'architecture durables, le MAMH et le MCC ont poursuivi leurs travaux sur les normes de programmes.

Au cours de la dernière année, la révision de deux programmes du MAMH et du MCC ont donné lieu à l'intégration de critères en lien avec les enjeux ciblés. Les travaux du MAMH ont porté sur le [Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales 2025-2028](#). Le MCC a quant à lui révisé le programme [Aide aux immobilisations](#).

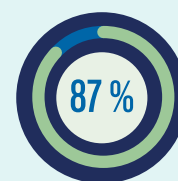
Les critères intégrés sont utilisés pour déterminer l'admissibilité de projets, pour réaliser leur évaluation ou pour bonifier l'aide financière en lien avec :

- la localisation de projets de construction dans le périmètre d'urbanisation et hors des zones de contraintes naturelles;
- les travaux visant la réaffectation ou la réfection d'un bâtiment, patrimonial ou non, ou la conversion d'une église;
- l'intégration de mesures écoresponsables;
- la prise en compte des [principes directeurs de la qualité architecturale](#).

Depuis l'entrée en vigueur du PMO, des critères en aménagement du territoire et en architecture ont ainsi été intégrés à sept programmes d'aide financière du MAMH et du MCC.

En outre, deux démarches d'accompagnement ont été réalisées conjointement par le MAMH et le MCC auprès du ministère de la Sécurité intérieure et de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Ces démarches ont mené à l'inclusion de critères dans le [Programme de rénovation des habitations à loyer modique](#).

AVANCEMENT DE L'ACTION



INTÉGRATION DE CRITÈRES DANS

3

PROGRAMMES

Action spécifique 8.2 : Mettre en place le Bureau de la valorisation de l'architecture

Porteur : MCC

Le Bureau de la valorisation de l'architecture (Bureau), mis en place en 2024, poursuit son objectif de faire de l'architecture de qualité un levier structurant du développement durable et un réflexe partagé par l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de la construction. Il agit comme catalyseur afin de favoriser l'évolution des pratiques, de stimuler l'innovation et de renforcer la culture de l'environnement bâti de qualité au Québec.

Au cours de l'année 2025-2026, des investissements de 310 000 \$ ont été réalisés pour la mise en œuvre de cette action. Le Bureau a consolidé son rôle d'agent facilitateur en appuyant ainsi qu'en faisant rayonner des initiatives concrètes. Le MCC, en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec, Hydro-Québec, la SQI et la SHQ, a lancé et soutenu deux projets de recherche pour pérenniser les infrastructures publiques construites entre 1950 et 1980. Ces projets se dérouleront jusqu'en 2029 et ont pour finalité d'appuyer les grands donneurs d'ouvrages publics dans la prise de décision en matière de maintien des actifs.

Quatre études ont également été réalisées pour faciliter la requalification des bâtiments existants du point de vue de la mise aux normes. Ces études, pilotées par le MCC en collaboration avec la RBQ, ont notamment permis d'amorcer un registre de solutions et de mesures différentes pour outiller les professionnels, ce qui répond à un besoin maintes fois ciblé par le milieu.

Les premières actions du Bureau témoignent de sa pertinence et de sa capacité à créer des synergies au sein de l'appareil gouvernemental. La structure de gouvernance mise en place a permis de faire émerger des collaborations concrètes et fructueuses, notamment une initiative de mutualisation entre Hydro-Québec, le MCC et le MELCCFP visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments patrimoniaux. De même, des efforts conjoints de la RBQ, du MCC et de la SQI ont contribué à faciliter la mise aux normes de bâtiments existants dans une perspective de requalification.

Ces avancées illustrent la capacité du Bureau à mobiliser les expertises, à outiller les organisations et à soutenir des approches intégrées favorisant à la fois la qualité architecturale, la durabilité et la pérennisation du parc bâti.



2

PROJETS DE RECHERCHE
SOUTENUS

4

ÉTUDES RÉALISÉES
SUR LA REQUALIFICATION
DES BÂTIMENTS

INVESTISSEMENTS
RÉALISÉS EN 2025-2026

(0,31 M\$)

Objectif 9 : Favoriser une approche durable et intégrée en aménagement du territoire tenant compte des réalités des nations autochtones

Action spécifique 9.1 : Convenir avec les Premières Nations et les Inuit de la mise en place de groupes d'échanges en aménagement du territoire

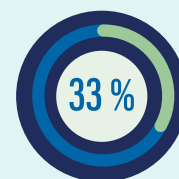
Porteur : MAMH

Afin d'améliorer la prise en compte des réalités des nations autochtones en aménagement du territoire, le MAMH mène une démarche visant à constituer des groupes d'échanges réunissant le gouvernement, les Premières Nations et les Inuit.

Dans le cadre de ces travaux, une première rencontre a été tenue en mars 2026. Les personnes y ayant participé représentent au total 12 communautés autochtones ou organisations. L'objectif de la rencontre était d'échanger avec les partenaires de la constitution de groupes d'échanges et de réfléchir sur les principaux paramètres à mettre en place (ex. : modalités de fonctionnement des groupes et thèmes à aborder). Les partenaires impliqués ont par la suite été invités à transmettre des commentaires et des suggestions à ce sujet. Ceux-ci seront analysés dans le but de formaliser une proposition pour la mise en place de groupes d'échanges.

Les étapes subséquentes de mise en œuvre de l'action seront déterminées en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

AVANCEMENT DE L'ACTION



PREMIÈRE RENCONTRE D'ÉCHANGES TENUE

ANNEXE – SYNTHÈSE COMPLÈTE DU SUIVI DES 30 MESURES ET ACTIONS AU 31 MARS 2026

MESURES STRATÉGIQUES								
OBJECTIF 1 : Moderniser le cadre en aménagement du territoire								
Mesures et actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
1.1 Apporter des modifications législatives, notamment à la LAU	MAMH	Dépôt du projet de loi modifiant la LAU et d'autres lois	Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions adoptées	Printemps 2023	Cible atteinte	Adoption de la Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal (novembre 2025)	S. O.	S. O.
1.2 Publier de nouvelles OGAT	MAMH	Adoption des nouvelles OGAT	Nouvelles OGAT adoptées par le Conseil des ministres	Printemps 2024 ¹	Cible atteinte	<u>Table des répondantes et répondants en aménagement du territoire</u> ■ Organisation d'une formation sur les OGAT destinée à l'ensemble des conseillères et conseillers des ministères et organismes (septembre 2025) ■ Mise en place de comités de travail portant sur des enjeux tels que la conservation des milieux naturels, l'énergie éolienne ainsi que les contraintes anthropiques ■ Tenue d'une rencontre (février 2026) <u>Mise en œuvre des OGAT</u> ■ Tenue de 37 rencontres avec les conseils des MRC du Québec ■ Publication de 23 documents d'accompagnement et de 17 guides techniques ■ Publication d'un guide sur la révision des SAD (novembre 2025) ■ Modification au cadre normatif relatif au transport routier, ferroviaire et aérien ainsi qu'aux sources fixes de bruit (août 2025) ■ Autres activités de soutien – neuf capsules vidéo, infolettre, etc.	S. O.	S. O.

¹ L'échéance inscrite au PMO a été reportée par les autorités du MAMH.

Mesures et actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
1.3 Mettre en place un système de monitoring de l'aménagement du territoire québécois sur les plans national, régional et métropolitain	MAMH	Adoption d'un règlement ministériel précisant les modalités en matière de monitoring	Règlement ministériel, précisant les modalités en matière de monitoring, adopté	2027 ²	En cours	■ Diffusion du tableau de bord pour le suivi des cibles et des indicateurs nationaux en aménagement du territoire (février 2026) ■ Publication de six fiches méthodologiques liées aux indicateurs stratégiques du monitoring régional ■ Publication d'un document d'accompagnement concernant les indicateurs régionaux, métropolitains et facultatifs (mars 2026) ■ Prépublication du règlement ministériel sur le contenu additionnel et la forme des bilans régionaux et métropolitains à la <i>Gazette officielle du Québec</i> (juin 2025)	100 000 \$ investis sur 200 000 \$	16,3 M\$ investis sur 17,4 M\$
		Nombre de MRC et de CM ayant commencé le monitoring ³	25	Printemps 2027	En cours 20/25			
1.4 Soutenir le milieu municipal en aménagement du territoire	MAMH	Nombre de MRC qui ont reçu une aide financière pour la mise à jour des planifications territoriales ainsi que pour l'intégration du système de monitoring	101	Printemps 2027	Cible atteinte	<u>Volet 1</u> Soutien aux MRC pour la mise à jour des SAD : ■ Suivi des 101 ententes avec l'ensemble des MRC (7 M\$ en 2025-2026) <u>Volet 2</u> Projets régionaux en aménagement du territoire (3,3 M\$ en 2025-2026) : ■ Suivi de 28 ententes dans 14 régions du Québec <u>Volet 3</u> Poursuite des travaux de la nouvelle équipe consacrée à l'accompagnement et au soutien en aménagement du territoire (300 000 \$ en 2025-2026)	10,60 M\$ investis sur 11,60 M\$	23,15 M\$ investis sur 43,7 M\$
		Nombre de régions administratives dans lesquelles au moins un projet a bénéficié d'une aide financière ⁴	14	2027	Cible atteinte			
1.5 Accroître la prise en compte de l'aménagement du territoire dans les projets gouvernementaux structurants	MAMH et SQI	Nombre de démarches d'accompagnement menées auprès des ministères et organismes	14	Printemps 2027	En cours	Publication d'un document explicatif présentant les critères en aménagement du territoire lors de la planification des projets d'infrastructures publiques Mise à jour des procédures et des outils de travail des équipes du MEIE impliquées dans la gestion des projets d'infrastructures Démarches d'accompagnement ■ Une démarche auprès du MEIE ■ Une démarche auprès de la SAQ ■ Une démarche avec le MEQ ■ Deux démarches avec le MTMD	S. O.	S. O.

² L'échéance inscrite au PMO a été reportée par les autorités du MAMH.

³ Les MRC et les CM ayant commencé le monitoring sont celles ayant intégré dans leur SAD ou leur PMAD des indicateurs et des cibles à la suite d'un règlement jugé conforme aux OGAT.

⁴ Un indicateur a été ajouté par le MAMH afin de permettre le suivi de la mise en œuvre du deuxième volet de la mesure.

OBJECTIF 2 : Moderniser le cadre en architecture

Mesure ou actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
2.1 Moderniser le cadre réglementaire régissant la commande publique de l'État pour contribuer à l'atteinte des ambitions en matière d'architecture	SCT	Dépôt de la nouvelle solution réglementaire (contrats publics de services professionnels en architecture et en ingénierie)	Règlement édicté	Printemps 2024	Cible atteinte		S. O.	S. O.
		Dépôt de la nouvelle solution réglementaire (contrats publics de travaux de construction) ⁵	Règlement édicté	Printemps 2024	Cible atteinte	■ Entrée en vigueur différée en 2025 de certaines dispositions réglementaires contenues dans le règlement de 2024 ■ Soutien des organismes publics dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions (webinaires, capsules, forums, etc.)		

⁵ Un indicateur a été ajouté par le SCT afin de permettre le suivi de la mise en œuvre des différentes réalisations de la mesure.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 3 : Aménager des milieux de vie complets favorisant la mobilité durable et la santé de la population

Mesures et actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
3.1 Soutenir la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports par des outils d'aide à sa réalisation	MTMD	Publication du guide visant la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports	Guide publié au printemps 2027	Printemps 2027	En cours	Octroi d'un contrat pour la rédaction du guide (juillet 2025) et suivi des travaux de rédaction	96 000 \$ investis sur 96 000 \$	96 000 \$ investis sur 120 000 \$ ⁶
3.2 Mettre en place la Table d'actions concertées en sécurité routière	MTMD	Mise en place de la table d'actions	Première rencontre tenue	Automne 2025 ⁷	Cible atteinte	Tenue des deux premières rencontres de la table (octobre et décembre 2025)	S. O.	S. O.
3.3 Mettre en place une table de concertation portant sur les contraintes anthropiques	MAMH	Nombre d'actions mises en place par la table	À définir	Printemps 2027	Suspendue	Tenue d'une rencontre de la table (août 2025)	S. O.	S. O.
3.4 Accroître la flexibilité du régime fiscal municipal afin de favoriser l'aménagement durable du territoire ⁸	MAMH	Dépôt d'un projet de loi	Projet de loi présenté devant l'Assemblée nationale	Automne 2023	Cible atteinte	Publication de six documents : - Taxe et redevance sur le coefficient d'occupation du sol - Taxe sur les terrains vagues desservis - Tarification de la gestion des fosses septiques - Tarification du stationnement sur rue - Redevance sur les contenants et produits à usage unique - Taxe relative à la gestion de la collecte et le transport des matières résiduelles	S. O.	S. O.
		Développement d'outils d'accompagnement en fiscalité municipale	Outils publiés sur Québec.ca	Hiver 2026 ⁹	En cours			

⁶ Les investissements prévus au PMO ont été revus par les autorités du MTMD.

⁷ L'échéance a été reportée par le MTMD.

⁸ Cette action est complétée. Un second indicateur a été ajouté par le MAMH afin de faire le suivi de réalisations complémentaires à la mise en œuvre de l'action.

⁹ L'échéance a été reportée par le MAMH.

UN AMÉNAGEMENT QUI PRÉSERVE ET MET EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS ET LE TERRITOIRE AGRICOLE

OBJECTIF 4 : Améliorer la capacité d'adaptation des communautés aux conséquences des changements climatiques ainsi que la conservation des milieux naturels et de la biodiversité

Mesures et actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
4.1 Soutenir la création de trames vertes et bleues	MAMH	Nombre de MRC ayant bénéficié d'un soutien financier pour la mise en place d'une trame verte et bleue	15	Printemps 2027	Suspendue	S. O.	S. O.	0 \$ investi sur 11,5 M\$ ¹⁰
4.2 Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat par les organismes municipaux	MAMH et MELCCFP	Nombre de plans climat élaborés et rendus publics	101	Printemps 2027	En cours 48/101	■ Approbation de 15 plans climat (volet 1) ■ Soutien de 19 organismes municipaux pour la mise en œuvre d'actions issues de leur plan climat (volet 2) ■ Ouverture du second appel de programmations du volet 2 du programme ATCL ■ Développement et mise à jour de 18 outils d'accompagnement et de formations	23,7 M\$ investis sur 28 M\$	157,2 M\$ investis sur 326,5 M\$ ¹¹
		Nombre d'organismes municipaux ayant reçu un soutien financier pour la mise en œuvre d'actions issues de leurs plans climat	50	Printemps 2027	En cours 19/50			
		Nombre d'outils d'accompagnement et de formations développés ou mis à jour	32	Printemps 2027	Cible atteinte			
4.3 Encadrer les développements domiciliaires non desservis par des réseaux d'aqueduc ou d'égout	MELCCFP	Mise en place de l'encadrement proposé	Encadrement proposé publié	Printemps 2026 ¹²	En cours	■ Rédaction d'un document proposant de bonnes pratiques pour encadrer les développements domiciliaires non desservis ou partiellement desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout (en cours) ■ Tenue de consultations interministérielles ainsi qu'avec le milieu municipal (en cours)	S. O.	S. O.

¹⁰ Les investissements prévus au PMO ont été revus par les autorités du MAMH.

¹¹ Les investissements prévus au PMO ont été revus par les autorités du MAMH et du MELCCFP. Le PMO du PEV prévoit des sommes de 524,2 M\$ jusqu'en 2030 pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat.

¹² L'échéance a été reportée par le MELCCFP.

Mesures et actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
4.4 Identifier des moyens d'améliorer la conservation des milieux naturels	MAMH et MELCCFP	Nombre d'actions mises en place	4	Printemps 2027	En cours 3/4	■ Publication d'un document d'information sur le statut d'aire protégée d'utilisation durable pour appuyer l'exercice de concertation régionale de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional ■ Réalisation d'un projet pilote avec la nation naskapie de Kawawachikamach visant à tester l'application du mécanisme de désignation des territoires de conservation nordiques, et ce, dans la zone d'usage prioritaire pour les Naskapis.	S. O.	S. O.

OBJECTIF 5 : Offrir une protection accrue aux terres agricoles de meilleure qualité et maintenir un environnement propice au développement des activités agricoles								
Mesures et actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
5.1 Consulter sur la protection et la mise en valeur du territoire agricole	MAPAQ	Publication des documents de consultation	Fascicules exposant les différents phénomènes qui nuisent à la pérennité du territoire agricole déposés	Automne 2023	Cible atteinte	Aucune nouvelle réalisation depuis l'atteinte de la cible en 2023-2024	S. O.	S. O.
5.2 Assurer un meilleur arrimage entre les processus découlant de la LAU et de la LPTAA tout en reconnaissant le rôle distinct des différentes instances impliquées	MAMH et MAPAQ	Élaboration de modifications législatives	Mesures législatives présentées	Automne 2024	Cible atteinte	Aucune nouvelle réalisation depuis l'atteinte de la cible en 2024-2025	S. O.	S. O.

DES COMMUNAUTÉS DYNAMIQUES ET AUTHENTIQUES PARTOUT AU QUÉBEC

OBJECTIF 6 : Soutenir le développement économique et accroître la vitalité et l'attractivité des territoires dans le respect des particularités territoriales

Mesures et actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
6.1 Fournir un accompagnement stratégique aux MRC et soutenir la mise en œuvre de projets structurants en région	MEIE	Nombre d'accompagnements stratégiques réalisés	102	Printemps 2027 ¹³	En cours 90/102	- Tenue de 50 rencontres de suivi d'accompagnement stratégique auprès de MRC - Signature de 10 ententes sectorielles	1,9 M\$ investis sur 3 M\$	13,3 M\$ investis sur 21 M\$ ¹⁴
		Nombre d'ententes sectorielles avec les MRC et les partenaires conclues et répondant à un enjeu identifié lors de l'exercice d'accompagnement stratégique	36 ¹⁵	Printemps 2027 ¹⁶	En cours 29/36			
6.2 Étendre la certification des terrains prêts à l'investissement à tous les terrains industriels	MEIE	Nombre de terrains certifiés ¹⁷	6	Printemps 2025	Mesure terminée ¹⁸		S. O.	410 000 \$ investis sur 7 M\$
6.3 Analyser le cadre et les modalités d'intervention à mettre en place afin de favoriser l'aménagement forestier et le maintien d'écosystèmes forestiers sains et résilients en forêt privée	MAMH et MRNF	Nombre d'actions mises en place	4	Printemps 2027	En cours 3/4	- Présentation du projet de loi visant principalement à moderniser le régime forestier au Conseil des ministres (avril 2025) - Tenue d'une rencontre du comité de réflexion regroupant le MRNF, le MAMH ainsi que des acteurs des milieux forestier et municipal (février 2026)	S. O.	S. O.

¹³ L'échéance inscrite au PMO a été reportée par le MEIE.

¹⁴ Les investissements inscrits au PMO ont été prolongés par le MEIE.

¹⁵ La cible a été modifiée par le MEIE.

¹⁶ L'échéance inscrite au PMO a été reportée par le MEIE.

¹⁷ L'indicateur inscrit au PMO a été modifié par le MEIE afin de mesurer le nombre de terrains certifiés dans l'ensemble du Québec.

¹⁸ Le programme de certification des terrains industriels prêts à l'investissement a été abandonné par le Bureau de normalisation du Québec.

UN PLUS GRAND SOUCI DU TERRITOIRE ET DE L'ARCHITECTURE DANS L'ACTION PUBLIQUE

OBJECTIF 7 : Soutenir une prise de décision éclairée assurant une saine gestion de l'architecture et du territoire

	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
7.1 Soutenir le développement des connaissances en aménagement du territoire	MAMH	Nombre de projets (recherches, projets pilotes, guides, structures de veille, outils, etc.) réalisés avec le soutien de l'État et contribuant au développement des connaissances en aménagement du territoire	16	Printemps 2027	En cours 7/16	Deux projets réalisés : - Recherche sur les modèles de villégiature à privilégier au Québec (entente signée en 20232024) - Réalisation d'une série de cinq webinaires sur les nouvelles OGAT (entente signée en 2024-2025)	220 000 \$ investis sur 940 000\$	870 000 \$ investis sur 4,41 M\$ ¹⁹
		Nombre de contrats signés contribuant au développement de la connaissance en aménagement du territoire ²⁰	16	Printemps 2027	En cours 12/16	Signature d'une nouvelle entente visant le développement d'une méthode d'identification des espaces potentiels de consolidation résidentielle		
7.2 Produire une cartographie de référence visant à appuyer la prise de décision en matière d'aménagement du territoire, de paysages et d'architecture	MRNF	Production d'une stratégie de réalisation de la cartographie de référence officielle et d'un plan de mise en œuvre	Stratégie de réalisation de la cartographie de référence et du plan de mise en œuvre produite ²¹	Hiver 2024	Cible atteinte	- Diffusion d'un webinaire sur la nouvelle cartographie de l'occupation des terres et son rôle dans le monitoring national en aménagement du territoire (juin 2025) - Production d'une deuxième itération de la cartographie de l'occupation des terres du Québec (février 2026) - Travaux pour la publication des cartes produites à la suite de la deuxième itération (en cours)	S. O.	S. O.
		Informations générées par le référentiel cartographique	Cartographie de l'occupation des terres du Québec produite de manière bisannuelle	Printemps 2027	En cours			
7.3 Réaliser un inventaire et une caractérisation des bâtiments patrimoniaux de l'État, tant ceux des ministères et organismes gouvernementaux que ceux de leurs réseaux	MCC	Taux des bâtiments patrimoniaux appartenant aux ministères et organismes et aux réseaux de l'État qui ont été inventoriés et caractérisés	Inventaire et caractérisation des immeubles patrimoniaux de l'État terminés	Printemps 2027	En cours	Réalisation de l'inventaire d'environ 1 200 immeubles : - Terminé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue - En cours dans les régions de Montréal, de la Montérégie et de Lanaudière	190 000 \$ investis sur 500 000 \$	640 000 \$ investis sur 2,5 M\$

¹⁹ Les investissements inscrits au PMO ont été revus par les autorités du MAMH.

²⁰ Un nouvel indicateur a été ajouté par le MAMH afin de permettre un suivi plus détaillé de la mise en œuvre de l'action.

²¹ La stratégie visée est au sein du MRNF pour le déploiement de l'action. L'atteinte de cette cible n'a donc pas été présentée dans le texte du bilan.

	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
7.4 Améliorer l'accessibilité des petits bâtiments aux personnes handicapées	OPHQ	Dépôt d'une stratégie assurant la priorisation et la mise en œuvre des pistes de solution découlant du rapport déposé par l'OPHQ à la CET	Stratégie adoptée par le comité de suivi et bilan de mise en œuvre réalisé	Printemps 2027	Cible atteinte	■ Création de deux sous-groupes (par le Groupe de travail pour améliorer l'accessibilité des petits bâtiments aux personnes handicapées) et réalisation de travaux pour le développement d'outils visant à informer, assister et accompagner les propriétaires d'établissements et les municipalités (en cours)	S. O.	S. O.
		Réalisation d'un bilan de la mise en œuvre des neuf recommandations du rapport déposé par l'OPHQ à la CET ²²	Bilan complété	Printemps 2027	En cours	■ Élaboration de la réglementation afin d'appliquer à tous les bâtiments du Québec un code unique de construction incluant les exigences en matière d'accessibilité (en cours) ■ Poursuite des travaux de réflexion sur l'évaluation du programme Petits établissements accessibles (en cours) ■ Dépôt et mise en œuvre d'un plan de communication pour la promotion de la déduction pour rénovation ou transformation visant l'accessibilité d'un édifice (entre mai et août 2025) ■ Information et sensibilisation des municipalités et promotion de différents outils (en cours)		

²² Un nouvel indicateur a été ajouté par l'OPHQ afin de permettre le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport déposé par l'OPHQ à la CET.

	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
7.5 Favoriser la mobilisation des parties prenantes en matière d'architecture et d'aménagement du territoire	MAMH et MCC	Nombre de projets favorisant la mobilisation citoyenne en faveur de la qualité architecturale et des bonnes pratiques en aménagement du territoire	6 ²³	Printemps 2027	En cours	■ Suivi des ententes pour la réalisation de quatre capsules vidéo liées au patrimoine bâti et pour la production d'une série de capsules vidéo relatives aux OGAT (action 7.1) ■ Développement d'outils d'information et de vulgarisation sur différents concepts en aménagement du territoire (en cours) ■ Partenariat avec le Fonds de recherche du Québec pour le soutien de deux projets portant sur le cadre bâti existant (action 8.2) ■ Présentations sur la qualité architecturale auprès de MRC et au Salon national de l'habitation ■ Octroi d'une subvention pour la réalisation de capsules vidéo et de trousseaux pédagogiques à l'intention des élèves sur des projets exemplaires de requalification de bâtiments publics (action 8.2) ■ Partenariat avec Architecture sans frontières Québec pour la réalisation de fiches d'adaptation des bâtiments anciens en contexte d'inondation	S. O.	S. O.
		Taux de fréquentation des activités de mobilisation proposées et taux de participation	700	Printemps 2027				

²³ La cible a été modifiée par le MAMH et le MCC.

OBJECTIF 8 : Favoriser des interventions exemplaires de l'État en matière de qualité architecturale et d'aménagement responsable du territoire								
Mesures et actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
8.1 Améliorer la cohérence des programmes d'aide financière avec les enjeux d'architecture et d'aménagement du territoire durables	MAMH et MCC	Proportion des programmes d'aide financière visés du MAMH et du MCC qui intègrent des critères d'analyse ou d'admissibilité ou des règles d'attribution de l'aide financière en lien avec l'architecture ou l'aménagement du territoire ²⁴	7	Printemps 2027	Cible atteinte	■ Intégration de critères liés à l'aménagement du territoire dans le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales 2025-2028 ■ Révision du programme Aide aux immobilisations qui intègre des critères liés à la qualité architecturale ■ Démarches d'accompagnement réalisées auprès du MSP et de la SHQ par le MAMH et le MCC, ce qui a mené à l'intégration de critères dans le Programme de rénovation des habitations à loyer modique	S. O.	S. O.
		Nombre de démarches d'accompagnement réalisées auprès des ministères et organismes ²⁵	4	Printemps 2027	En cours 3/4			
8.2 Mettre en place le Bureau de la valorisation de l'architecture	MCC	Mise en place du Bureau de la valorisation de l'architecture	Bureau de la valorisation de l'architecture mis en place	Automne 2024	Cible atteinte	■ Octroi de contrats pour la réalisation de documents d'accompagnement en requalification, analyse du coût global et de bonnes pratiques architecturales ■ Initiative de mutualisation entre Hydro-Québec, le MCC et le MELCCFP sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments patrimoniaux ■ Travaux conjoints de la RBQ, de la SQI et du MCC pour faciliter la mise aux normes de bâtiments existants afin de les requalifier	310 000 \$ investis sur 1,4 M\$	2,09 M\$ investis sur 6,7 M\$

²⁴ L'indicateur inscrit au PMO a été modifié par le MAMH et le MCC pour permettre le suivi de la première étape de mise en œuvre de l'action concernant spécifiquement les programmes d'aide financière de ces ministères.

²⁵ Un nouvel indicateur a été ajouté par le MAHM et le MCC afin de permettre le suivi plus détaillé de la mise en œuvre de l'action.

Bilan 2025-2026 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

25

Mesures et actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
8.3 Réaliser un balisage des incitatifs pouvant être mis en place pour améliorer la performance énergétique des bâtiments à valeur patrimoniale du Québec	Hydro-Québec	Dépôt du rapport sur les interventions à privilégier en milieu patrimonial pour améliorer la performance énergétique	Rapport transmis aux partenaires du milieu en 2026 ²⁶	2027 ²⁷	En cours	■ Poursuite de travaux concernant le balisage incitatif (en cours)	S. O.	S. O.
		Dépôt du rapport sur les incitatifs possibles pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments patrimoniaux	Rapport transmis aux partenaires du milieu en 2027	2027				

²⁶ La cible a été modifiée par Hydro-Québec.

²⁷ L'échéance inscrite au PMO a été reportée par Hydro-Québec.

OBJECTIF 9 : Favoriser une approche durable et intégrée en aménagement du territoire tenant compte des réalités des nations autochtones								
Mesures et actions	Porteur	Indicateur de suivi	Cible	Échéance	Statut	Principales réalisations de 2025-2026	Investissements	
							2025-2026	Depuis 2023
9.1 Convenir avec les Premières Nations et les Inuit de la mise en place de groupes d'échanges en aménagement du territoire	MAMH	Nombre de rencontres tenues ²⁸	3	Printemps 2027	En cours 1/3	Tenu d'une rencontre de démarrage avec les Premières Nations et les Inuit (mars 2026)	S. O.	S. O.
9.2 Mettre en place un groupe interministériel de coordination pour l'aménagement durable du Nunavik	MAMH	Recommandations émises par le comité	Dossier du pergélisol (1) Dossier de l'accès aux matériaux granulaires (2) Autres dossiers (3)	Printemps 2027	En cours	- Tenue d'une rencontre du groupe interministériel (janvier 2026) - Intégration des préoccupations des partenaires à la revue de la littérature recensant des études sur l'aménagement en contexte nordique, les changements climatiques, le pergélisol, les infrastructures, la gestion des matières résiduelles, les milieux hydriques et le régime côtier (mai 2025) - Travaux de réflexions sur le dégel actuel et projeté du pergélisol ainsi qu'en matière d'accès aux matériaux granulaires (en cours)	S. O.	S. O.
9.3 Évaluer les besoins de modernisation de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (LVNARK) sur le plan de l'aménagement du territoire avec les parties prenantes du milieu nordique	MAMH	Dépôt d'un projet de loi modifiant la LVNARK	Projet de loi déposé	2027 ²⁹	En cours	Consultation des ministères et organismes concernés par les demandes de modifications législatives	S. O.	S. O.

²⁸ Le deuxième indicateur inscrit au PMO visant un taux de participation aux groupes d'échanges a été retiré par le MAMH, car il a été jugé non pertinent à la suite des premiers échanges.

²⁹ L'échéance inscrite au PMO a été reportée par les autorités du MAMH.